

Avis voté en plénière du 23 septembre 2014

L'influence de la France sur la scène européenne et internationale par la promotion du droit continental

Déclaration du groupe de l'agriculture

Le sujet traité par cet avis est fondamental. Pour nous qui produisons pour les marchés européens et internationaux, les règles applicables sont un enjeu considérable. Les enjeux sont également, comme le souligne le texte, d'ordre politique et culturel.

Dans les luttes économiques auxquelles nous sommes confrontés, nous voyons bien que certains de nos partenaires commerciaux, en particulier les États-Unis, utilisent l'arme réglementaire pour emporter des marchés. Nous l'observons dans le cadre des négociations des marchés d'exportation - et l'on peut penser plus particulièrement en ce moment au traité transatlantique - mais aussi dans les enceintes des organisations internationales et plus particulièrement à l'Organisation mondiale du commerce.

Nous sentons bien également l'influence de la *Common Law* dans les instances européennes.

Sur ce plan, nous n'avons pas le droit d'être naïfs, nous n'avons pas le droit d'abdiquer avant l'heure. L'hégémonie que les anglo-saxons veulent donner à la *Common Law* n'est pas encore réalisée, quoiqu'ils en disent.

Nous avons la possibilité d'agir et je suis persuadée que cet avis est un des moyens à utiliser. La première chose à faire est sans doute de renforcer notre conviction que nous avons raison, que le droit continental est plus sûr, tant pour nos concitoyens que pour les entreprises. Il faut donc que les acteurs économiques, premiers utilisateurs du droit international, soient informés et formés sur les enjeux du droit et qu'ils deviennent des ambassadeurs de cette culture juridique continentale. Il faut sensibiliser les entreprises sur l'importance de la norme comme facteur d'innovation et de compétitivité.

Par ailleurs, nous approuvons tout à fait les diverses propositions concrètes faites pour promouvoir notre droit continental. Cela passe bien entendu par une meilleure prise en compte de ces enjeux dans les cursus de formation initiale. Cela passe également par une meilleure coordination des différents acteurs, institutions et professionnels.

Cela passe surtout, selon nous, par un renforcement de la présence française dans les institutions internationales et européennes. Cette présence doit être renforcée par des experts plus nombreux et mieux formés.

C'est une stratégie qui promet d'être gagnante car conquérir des positions politiques, c'est aussi obtenir des ouvertures économiques ; nous ne pouvons pas laisser passer de telles opportunités.

Le groupe de l'agriculture a voté le texte.